



COLLECTE DE SANG

P.7

VENTES DE GARAGE

P.8

FORMULAIRE

ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES
ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE
DURABLES

P.9-10

DÉFI DANS L'CHAMPS

P.13

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	4
Informations sur les services	6
Histoire et patrimoine	11
Bibliothèque	11
Loisirs et culture	12
Vie communautaire	14
Calendrier d'août	16



FÊTE FAMILIALE

Page 13



FÊTE NATIONALE 2024: MERCI !

Page 12

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Vacant

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE

HORAIRE D'ÉTÉ
À PARTIR DU 25 JUIN
Mardi, mercredi, jeudi:
de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@villest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@villest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@villest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@villest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@villest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des Loisirs loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@villest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@villest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@villest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@villest-pie.ca	772-2488	poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@villest-pie.ca

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0
Téléphone: 450 772-2488
Télécopieur: 450 772-2233
Courriel: st-pie@villest-pie.ca
Site internet: www.villest-pie.ca

HEURE D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)
Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc
1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



PROMULGATION

RÈGLEMENT # 284 Abrogeant le règlement 537 de l'ancien village constituant un comité consultatif en environnement et son amendement portant le numéro 548

RÈGLEMENT # 285 Abrogeant le règlement 48 concernant l'entretien d'hiver des rues et trottoirs sur le territoire de la municipalité et dont elle en est propriétaire

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 2 juillet 2024 les règlements mentionnés en titre.

2. Le but visé par les règlements numéros 284 et 285 est d'abroger des règlements obsolètes.
3. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 juillet 2024

Annick Lafontaine, greffière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 6 AOÛT 2024

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES ENSEIGNES NUMÉRIQUES INSTALLÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 juillet 2024, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 77-104 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les enseignes numériques installées à l'initiative de la municipalité* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, **6 août 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de

règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du projet de règlement

Comme son titre l'indique, le projet de règlement numéro 77-104 a pour objet d'autoriser, sur le territoire municipal, les enseignes numériques installées à l'initiative de la municipalité. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 juillet 2024

Annick Lafontaine, greffière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 6 août 2024, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 24-09
Nom du requérant :	David Pontbriand
Emplacement :	176 rue Couture
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement de la résidence à ± 1.3 mètre de la ligne latérale tandis que la norme d'implantation est de 2 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20^e jour de juillet 2024 par Annick Lafontaine, greffière



Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 à 19h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la proposition de la conseillère Pascale Pinette pour l'ajout d'un point demandant au gouvernement du Québec un BAPE générique sur les énergies renouvelables et que ladite proposition n'est pas secondée par les autres conseillers présents, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 est adopté tel que soumis.

Adoptée à la majorité des conseillers, vote contre : Pascale Pinette

JOURNALIER/OPÉRATEUR – PERMANENCE

Confirmation de la permanence de M. Francis Jodoin, à titre de journalier/opérateur, à compter du 2 juillet 2024.

ACHAT DE MATÉRIEL – TRANSFERT BUDGÉTAIRE ET APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise l'achat d'un portable auprès de la compagnie *Mégatech*, pour un montant de 1 691.50 \$, plus taxes. Afin de donner application à la présente résolution, le montant de la dépense nette (1 775,87 \$) sera pris au poste budgétaire « quincaillerie, équipement et matériel » (02-130-00-641). Le conseil autorise également le transfert du montant de 1 775,87 \$ du poste budgétaire « ameublement et équip. bureau » (23-020-13-726) au poste budgétaire « quincaillerie, équipement et matériel » (02-130-00-641).

ÉCRAN NUMÉRIQUE – CONTRAT DE SERVICE – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – AUTORISER LE DÉPÔT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil accepte l'offre de la pharmacie Phamiliprix de Saint-Pie d'insérer un écran numérique dans leur enseigne existante, autorise l'acquisition d'un écran numérique auprès de la compagnie MD Enseignes inc. d'un montant de 15 232.50 \$, plus taxes, conformément à la facture # 13460 datée du 26 juin 2024, autorise madame Dominique St-Pierre à signer le contrat de service avec la compagnie MD Enseignes inc. et autorise le paiement du dépôt de 50 % prévu à la signature du contrat d'un montant de 7 616.25 \$, plus taxes, ainsi que les autres frais reliés à l'installation de l'écran numérique, montants qui sont affectés de la manière suivante : un montant de 17 392 \$ provenant de subventions et le solde appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 176, RUE COUTURE

Considérant que le demandeur souhaite agrandir sa résidence du côté latéral droit qui est présentement à 2.21 mètres de la ligne latérale; que l'agrandissement projeté serait de 1.21 mètre de large, ce qui porterait la marge latérale à ± 1 mètre au lieu de la norme prescrite de 2 mètres; que la demande représente 50% de la norme prescrite, ce qui fait qu'elle n'est pas mineure; Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n'accorde pas la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de la résidence à une marge de recul latérale de ± 1 mètre.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 643, PETIT RANG SAINT-FRANÇOIS

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage détaché dont la hauteur au pignon serait de ± 9.13 mètres au lieu de la norme prescrite de 7.6 mètres.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 600 265, RUE SANSOUCY

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour la profondeur du lot 6 600 265 à ± 24.16 mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1579, RANG DE LA RIVIÈRE SUD

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une résidence de ± 4.88 mètres de profondeur ayant une superficie de ± 62 mètres carrés au lieu de la norme prescrite de 6.7 mètres pour la profondeur et 72 mètres carrés pour la superficie.

PROJET DE CONSTRUCTION SOUS PAE – PROLONGEMENT RUE SANSOUCY

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte le projet soumis qui consiste à la construction de résidences unifamiliales de 2 étages incluant un logement au sous-sol dans la zone numéro 145.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CENTRE D'ENTRAÎNEMENT » DANS LA ZONE NUMÉRO 407

L'objet de ce règlement est d'autoriser, dans la zone numéro 407 située en bordure de la rue Saint-Pierre, l'usage centre d'entraînement exercé à titre d'usage complémentaire à une activité principale liée à la fabrication d'équipements de conditionnement physique.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 80-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

L'objet de ce règlement est de permettre, dans les zones numéros 129 et 130, l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire malgré le fait que le terrain ne soit pas adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES BÂTIMENTS SOUS FORME DE DÔME DANS LA ZONE NUMÉRO 210

L'objet de ce règlement est de permettre l'installation d'un dôme (construction dont la forme de toit est arrondie), à titre de bâtiment accessoire à un usage principal dans la zone numéro 210.



ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 284 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 537 DE L'ANCIEN VILLAGE CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT ET SON AMENDEMENT PORTANT LE NUMÉRO 548

L'objet de ce règlement est d'abroger des règlements obsolètes.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 285 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 48 CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER DES RUES ET TROTTOIRS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DONT ELLE EN EST PROPRIÉTAIRE

L'objet de ce règlement est d'abroger un règlement obsolète.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES ENSEIGNES NUMÉRIQUES INSTALLÉES À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ

L'objet de ce règlement est d'autoriser, sur le territoire municipal, les enseignes numériques installées à l'initiative de la municipalité.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES ENSEIGNES NUMÉRIQUES INSTALLÉES À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 77-104 et une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 6 août 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276 SUR LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES – DÉSIGNATION

Le conseil désigne Sophie Boilard, inspectrice en bâtiment et en environnement, comme « personne désignée » pour l'application du règlement numéro 276 et l'autorise à émettre des constats d'infraction.

APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 283 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉSIGNATION

Le conseil désigne Annick Lafontaine, greffière et Dominique St-Pierre, directrice générale, comme « fonctionnaire désigné » pour l'application du règlement numéro 283 et les autorise à émettre des constats d'infraction.

ENTRETIEN DE COURS D'EAU – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DES MASKOUTAINS – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil approuve le projet d'entente à intervenir avec la MRC des Maskoutains tel que soumis et autorise le maire et la directrice générale, ou leurs substituts respectifs, à signer l'entente à intervenir, ou tout autre document relié à celle-ci pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DE BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN) – VOLET 1 – AUTORISER LE DÉPÔT ET LA SIGNATURE

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN et autorise monsieur Robert Choquette, directeur général adjoint, à signer

tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – INTERSECTION ROUTE 235 ET RANG DOUBLE – AJOUT D'UN CLIGNOTANT

Le conseil demande au ministère des Transports du Québec d'ajouter un clignotant à l'intersection de la route 235 et du rang Double, permettant ainsi d'aviser les usagers de la route de la présence d'une intersection, afin de prévenir les accidents et d'assurer la sécurité des usagers.

ACHAT REGROUPÉ – MANDAT À L'UMQ (UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC) POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX – APPEL D'OFFRES # CHI-20252027 – CHLORE LIQUIDE

Le conseil confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de *Hypochlorite de sodium* pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2027 et confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2027.

FÊTE NATIONALE – REMERCIEMENTS

Le conseil remercie le comité organisateur, les bénévoles, les commanditaires, la compagnie Royal Pyrotechnie pour les fabuleux feux d'artifice, les services des loisirs et des travaux publics et tous les participants et collaborateurs qui ont fait de cet événement un franc succès.

SSI – DÉMISSION

Le conseil accuse réception de la démission de monsieur David Richard à titre de pompier et le remercie pour ses huit (8) années de loyaux services.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés : 480 853.24 \$, remboursements d'emprunts déboursés : 0 \$, salaires : 175 896.43 \$.

DOCUMENT DÉPOSÉ

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h40.



VIE MUNICIPALE

RÉSUMÉ DES PÉRIODES DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 2 JUILLET 2024

La version intégrale des périodes de question est disponible en consultant la vidéo de la réunion sur le site internet de la Ville.

Commentaire concernant le son de la vidéo de la réunion du conseil du 4 juin 2024 : Il s'agissait du premier mois d'essai, un ajustement sera effectué dans les prochains mois.

Demande si des modifications ont été apportées à la vidéo de la réunion du conseil du 4 juin 2024 que l'on peut consulter sur le site internet de la Ville : Aucune modification n'a été apportée, il s'agit de la version intégrale.

Mention que les questions posées lors des périodes de question ne sont pas toutes dans le journal municipal : En effet, il s'agit d'un résumé et la version intégrale peut être consultée sur le site internet de la Ville en visionnant la vidéo de la séance.

Demande si le conseil est d'accord avec les propos d'une conseillère lors de la réunion du conseil du 4 juin 2024 : Le conseil répondra à cette question lors de la prochaine réunion.

Concernant l'intersection de la route 235 et du chemin de Saint-Dominique, est-ce que des demandes ont été faites au MTQ relativement à la sécurité : Plusieurs demandes ont été effectuées

auprès du ministère des Transports et l'intersection n'est pas considérée dangereuse selon leurs critères.

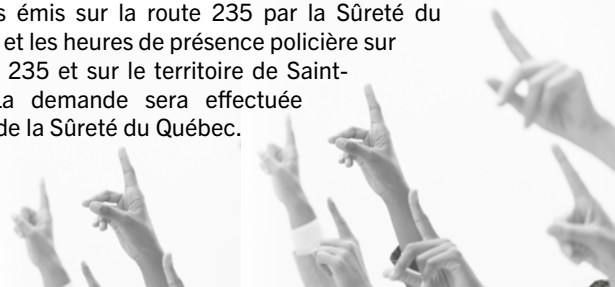
Demande de suivi concernant la rencontre entre la Ville de Saint-Pie et le comité de sécurité publique : Le comité de sécurité publique s'occupe d'ententes et de rapports, mais pas de plaintes. Les citoyens doivent formuler leur plainte à la Sûreté du Québec

Aurons-nous un parrain ou une marraine bientôt : un parrain nous sera assigné bientôt.

Où sont les radars en ce moment sur le territoire de Saint-Pie : Il y a trois radars dans la zone scolaire, un sur le 3e rang de Milton et un en réparation qui sera installé sur la rue Notre-Dame.

Demande de suivi concernant les luminaires décoratifs : La Ville est en attente de l'étude, qui n'est pas encore terminée.

Demande si c'est possible d'avoir les données des constats émis sur la route 235 par la Sûreté du Québec et les heures de présence policière sur la route 235 et sur le territoire de Saint-Pie : La demande sera effectuée auprès de la Sûreté du Québec.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



CHIENS BRUYANTS

Avec la saison estivale, toute la famille en profite dehors, même les amis poilus! Il est important de se rappeler que selon le règlement 194-2018, il est interdit de laisser son chien japper de façon à troubler la tranquillité du voisinage. Si un ou des chiens sont dérangeants en raison de leurs jappements, il est possible de faire une plainte en appelant la SPAD au **1-855-472-5700** durant les heures d'ouverture. En dehors de ces heures, vous devez contacter la Sûreté du Québec.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

Si vous désirez qu'une intervention soit effectuée, vous devez absolument faire une plainte écrite. Pour que celle-ci soit prise en compte, les aboiements doivent être excessifs. Un chien qui jappe quelques instants n'est pas matière à faire une plainte. Cette dernière peut mener à une contravention au propriétaire de l'animal et même jusqu'à la cour. Si vous en décidez autrement, il n'y aura aucune suite. Par ailleurs, lorsqu'une plainte est effectuée, l'intervention peut être menée au courant de la semaine sans être exécutée à l'instant même.

CHIENS DANS LES PARCS-ÉCOLES

Selon l'article 6.4 du règlement 194-2018 :

« 6.4 AUCUN GARDIEN NE PEUT SE TENIR AVEC UN CHIEN DANS LES PARCS-ÉCOLES ET LES TERRAINS DE JEUX. »

Il est interdit de se trouver sur le terrain d'un parc ou d'un parc-école avec un chien, qu'il soit tenu en laisse ou non. Ces aires ne sont pas destinées au bien-être animal, mais aux loisirs humains. Trouver des déjections animales à l'endroit où nos enfants jouent quotidiennement est non respectueux.

Le parc à chiens tant attendu arrivera sous peu.



CITOYENS DE SAINT-PIE BRANCHÉS À L'AQUEDUC

HORAIRE D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

Arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres et autres végétaux	Heures	# civiques pairs	# civiques impairs
Arrosage mécanique (boyau d'arrosage, tourniquet, etc.)	AUTORISÉ 19 h à 22 h	jours pairs	jours impairs
Système de gicleurs avec contrôle électronique	minuit à 3 h 19 h à 22 h	jours pairs	jours impairs
Arrosage manuel à l'aide d'un contenant d'une capacité de 40 litres maximum	AUTORISÉ en tout temps		
Nouvelle plantation, tourbage ou ensemencement	Permis requis*	AUTORISÉ en tout temps	

Lavage de véhicules	Heures	# pairs	# impairs
Lundi au vendredi	8 h à 19 h	jours pairs	jours impairs
Samedi et dimanche	8 h à 19 h	pour tous	
Lavage à la main à l'aide d'un contenant	en tout temps		



*Disponibles à la réception de l'hôtel de ville.

ÉMONDAGE

Pendant la belle saison, aux endroits nécessaires, à travers tout le territoire, les employés de la voirie vont émonder certains arbres et arbustes.

Les employés vont couper des branches ou des arbustes le long des voies publiques et des trottoirs, pour améliorer la visibilité et rendre la circulation plus facile et sécuritaire.

POUR ÉCONOMISER L'EAU



- ▶ Attention à vos robinets et à vos cabinets de toilette, ils sont une source de gaspillage.
- ▶ Pour savoir si votre toilette fuit, déposez quelques gouttes de colorant dans le réservoir de la toilette et attendez 15 minutes. Si la couleur est parvenue dans votre cuve, c'est que votre réservoir fuit.
- ▶ Vérifiez souvent votre réservoir de toilette et vos robinets, ce sont deux sources de perte d'eau et faites réparer les fuites sans tarder, parce que votre compteur additionne toutes ces fuites d'eau.
- ▶ Un robinet qui dégoutte gaspillera + ou - 280m3 par an. Ce qui représente un montant de plus de 300 \$ par année.

COLLECTE DE SANG



PROCHAINE COLLECTE
SERA LE JEUDI
22 AOÛT 2024

SUR RENDEZ-VOUS

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- Gymnase -
50, avenue Garneau, Saint-Pie

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.



Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

→ En ligne: scannez le code QR

→ Par téléphone: appelez le 1 800 343-7264





INFORMATIONS SUR LES SERVICES

VENTE DE GARAGE

Selon le règlement numéro 201 concernant les ventes-débarras (ventes de garage), deux fins de semaine sont autorisées durant l'année, soit la deuxième fin de semaine du mois de juin et la deuxième fin de semaine du mois d'août.

La prochaine vente de garage autorisée aura lieu les
10 ET 11 AOÛT

Si vous avez des questions, contactez l'hôtel de ville au 450 772-2488.

De plus, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Une vente-débarras ne peut être tenue en d'autres temps qu'entre 8 heures et 17 heures et elle doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment.
- La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs.
- Ne peut être mis en vente des aliments ou des breuvages pendant la vente-débarras.
- Il est interdit d'annoncer par enseigne une vente-débarras ailleurs que sur le terrain où a lieu la vente. Une seule enseigne d'une superficie maximum de 6 pieds carrés est autorisée sur le site. L'enseigne peut être installée au plus tôt 24 heures avant le début de la vente et devra être enlevée immédiatement après la fin de la vente.
- Aucune vente-débarras ne doit avoir lieu ou empiéter sur le trottoir et sur la rue.
- À la fin de la vente, le propriétaire ou le locataire doit nettoyer complètement son terrain.
- La vente-débarras ne doit nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.



RETAILLES DE CÈDRES UN SERVICE DE RÉCUPÉRATION À VOTRE PORTE !

Il existe, sur notre territoire, un service gratuit de récupération de retailles de cèdres du lundi au samedi.

L'entreprise Extra Cèdres inc. de Saint-Cécile-de-Milton récupère sans frais ces matières organiques qui, une fois récupérées, serviront à fabriquer de l'huile essentielle de cèdres. Il vous suffit de contacter les représentants aux numéros suivants:

450 773-1000 ou 450 278-1000

Nous vous invitons à participer en grand nombre à ce service de récupération. Un autre bon geste pour notre environnement! Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site web de l'entreprise au

WWW.EXTRACEDRES.COM

★ Prenez note qu'uniquement les retailles de cèdres (feuillage vert) sont acceptées.

PAS DE MÉGOTS DANS LES POTS!

Savez-vous qu'un mégot de cigarette peut se consumer entre 4 et 5 heures avant l'apparition d'une première flamme?

Les matériaux que l'on retrouve dans les terreaux plates-bandes, les pots de fleurs, les balconnières, etc., sont inflammables. Un mégot ou tout autre article de fumeur éteint dans un pot de fleur, une plate-bande ou du paillis peut facilement causer un début d'incendie.

Si vous devez éteindre un mégot à l'extérieur, ces petits conseils pourrait vous être utile afin d'éviter le pire.

- Lorsque vous fumez, utilisez un cendrier conçu à cet effet.
- Placez les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable et sur une surface stable.
- Lors de vos déplacements, évitez de lancer vos mégots dans la nature.
- L'été, assurez-vous de garder les pots de fleurs et plates-bandes humides, notamment lors des périodes de grande chaleur.
- Assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints avant de vider le cendrier.





POLITIQUE D'ACHAT

DE COUCHES RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

En 2009, la Ville de Saint-Pie a choisi d'offrir un programme de subvention de couches lavables pour bébé. Cette mesure vise à encourager les parents du territoire qui décident d'adopter ce type de couches pour le bien-être de leur enfant et pour l'environnement. En 2021, le conseil municipal bonifie cette politique en y ajoutant les produits d'hygiène durables pour répondre aux besoins des femmes et des aînées.

Critères d'admissibilité pour tous

- Être résident de Saint-Pie;
- Si le demandeur est un propriétaire, son compte de taxes municipales ne doit pas indiquer d'arrérages;
- Pour tout demandeur, aucune somme ne doit être due au Service des loisirs;
- Remettre le formulaire et les pièces justificatives au cours des 3 mois suivant l'achat.
- Remplir le formulaire de demande d'aide financière et signer le contrat d'engagement écologique de la Ville de Saint-Pie;

Subvention pour les couches lavables pour bébé

Le montant versé par subvention est d'une valeur maximale du montant de l'achat, jusqu'à concurrence de 100 \$ pour un

premier ensemble de 20 couches lavables. Un montant de 50 \$ sera remboursé pour l'achat d'un deuxième ensemble.

Critères d'admissibilité pour l'achat de couches réutilisables pour bébé:

- Être parent d'un enfant de moins de 12 mois;
- Acheter un ensemble de couches lavables et réutilisables de 20 couches (minimum) neuves (100% de la subvention) ou d'occasion (50% de la subvention);
- Acheter du tissu et des accessoires dans le but de confectionner soi-même ses couches lavables (50% de la subvention);
- La date de la facture doit se situer dans la période entre le 6^{ème} mois précédant la date de l'accouchement et le 6^{ème} mois suivant cette même date;
- Les achats doivent être faits avant que l'enfant atteigne l'âge de 6 mois;
- Déposer une seule demande par enfant admissible.
- Fournir une preuve de naissance de votre enfant (certificat ou acte de naissance). Cette preuve peut être acheminée dans un second envoi. La subvention sera versée uniquement lors de la réception de tous les documents.

Subvention pour les produits d'hygiène durables

Le montant versé pour la subvention pour les produits d'hygiène est un remboursement de 50%, jusqu'à concurrence de 50 \$ par personne, par année, sur l'achat de produits d'hygiène durables neufs.

Valide pour les items suivants :

- coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges;
- Sous-vêtements lavables pour incontinence urinaire ou énurésie;
- Protection pour incontinence lavable;

Critères d'admissibilité pour l'achat de produits d'hygiène durables :

- Acheter un ou des produits d'hygiène féminine durables de tout type (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges);
- Acheter un ou des produits d'hygiène durables de tout type (Sous-vêtements lavables pour incontinence urinaire ou énurésie, protection pour incontinence lavable);
- Déposer une seule demande par année, par personne admissible;
- Pour les demandeurs de 18 ans et moins, la demande doit être réalisée par le parent ou le tuteur.

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Enfouir une tonne de déchets coûte en moyenne 130 \$. En détournant des sites d'enfouissement les millions de couches qui seront jetées cette année au Québec, qui représentent près de 60 000 tonnes de déchets, on parle alors d'une possibilité d'économie de près de 8 millions de dollars!

À l'échelle municipale, ce chiffre est bien sûr moindre, mais assez intéressant pour qu'il soit considéré dans les orientations de la politique familiale.

Quelques données qui font réfléchir...

- ▶ Un enfant utilisera environ 6 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté.
- ▶ Une couche lavable remplace 230 couches jetables.
- ▶ Les couches jetables prennent de

300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation... Une couche lavable s'utilise 200 fois et se décompose totalement en 6 mois.

- ▶ La production des couches jetables requiert 41 % plus d'eau que la production et l'entretien des couches lavables.
- ▶ Une couche jetable nécessite, à elle seule, 120 m3 d'eau pour sa fabrication, en plus de tous les matériaux polluants (plastique) et produits chimiques qui forment la couche absorbante. En revanche, il faudra 83 m3 d'eau pour laver une couche réutilisable durant toute sa vie utile, qui est de deux à trois ans.
- ▶ L'utilisation des couches lavables correspond à l'ajout d'une lessive par semaine.

- ▶ Au Canada, c'est 2 400 000 d'arbres que nous coupons chaque année pour la production de couches jetables, c'est environ 5 à 12 arbres par enfant.
- ▶ Certaines marques de couches lavables proposent des modèles qui s'adaptent à la taille de bébé. L'achat des couches se fait en une seule fois et servent durant toute la croissance du bébé.
- ▶ Au Québec, les couches à usage unique représentent le 3^e déchet en importance dans les sites d'enfouissement. Selon le réseau National Women's Health Network, 12 milliards de serviettes hygiéniques et 7 millions de tampons sont jetés annuellement dans le monde.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT ET D'ENGAGEMENT MORAL

POUR L'UTILISATION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES ET DE COUCHES RÉUTILISABLES

DEMANDEUR

NOM _____ PRÉNOM _____

TÉLÉPHONE (résidence ou cellulaire) _____ COURRIEL _____

NOM DU PARENT/TUTEUR (POUR LES MOINS DE 18 ANS) _____

ADRESSE POSTALE

NUMÉRO CIVIQUE _____ RUE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

SIGNATURE DU PARENT (Pour les demandeurs de 18 ans et moins, la demande doit être réalisée par le parent ou le tuteur.)

ARTICLES POUR LESQUELS LA SUBVENTION EST DEMANDÉE

Articles	Nombre	Numéro de facture	Montant
Coupe menstruelle			
Protège-dessous lavable			
Serviette hygiénique lavable			
Éponge			
Culotte et autre sous-vêtement de menstruation			
Sous-vêtement lavable pour incontinence urinaire ou énurésie			
Protection pour incontinence lavable			
Couche lavable			

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE

- La ou les factures;
 - Les bons de commande ne sont pas acceptés;
 - Pour les achats en ligne, les bons de commande seront acceptés, vous devez toutefois fournir également une preuve de paiement, par exemple un relevé de carte de crédit;
 - L'adresse de livraison doit être identique à celle de votre preuve de résidence.
- Une copie d'une preuve de résidence sur le territoire de la municipalité de Saint-Pie; (ex.: bail, compte de taxes, carte d'identité avec adresse, permis de conduire).
- La preuve de naissance pour la subvention des couches lavables.

Faites parvenir tous ces documents par courriel à st-pie@villest-pie.ca** ou présentez-vous au bureau municipal situé au 77, rue St-Pierre, à Saint-Pie.

** Les documents peuvent être scannés ou pris en photo et ensuite joints au courriel.

ENGAGEMENT MORAL

- Je reconnais avoir fait une demande de subvention de _____ \$ à la Municipalité de Saint-Pie pour l'achat de produits d'hygiène durable ou de couches réutilisables.
- Je certifie que :
 - les renseignements fournis sont véridiques ;

- si je suis un propriétaire, mon compte de taxes municipales n'indique pas d'arrérages ;
- je ne dois aucune somme au Service des loisirs (frais d'inscription, frais de garde, etc.);
- Je m'engage à utiliser les produits d'hygiène durables ou les couches réutilisables acquis.
- Une seule demande par année, par personne admissible est acceptée pour les produits d'hygiènes durables. Une seule réclamation par enfants pour les couches réutilisables est acceptée.
- En connaissance de cause, je signe le présent engagement.

SIGNATURE DU DEMANDEUR _____ DATE _____

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

- | | |
|----------------|---|
| PIÈCES | <input type="checkbox"/> Preuve de résidence |
| JUSTIFICATIVES | <input type="checkbox"/> Preuve d'achat (produits neufs) |
| REÇUES | <input type="checkbox"/> Déclaration de transaction (produits usagés) |
| VÉRIFICATIONS | <input type="checkbox"/> État de compte des taxes municipales (si propriétaire) |
| EFFECTUÉES | <input type="checkbox"/> État de compte Service des loisirs |
| | <input type="checkbox"/> État de compte Médiathèque Élise-Courville |
| PREUVE D'ACHAT | <input type="checkbox"/> Facture originale |

INITIALES _____



UNE HISTOIRE DE VIADUC

PAR RICHARD ST-PIERRE
richard.st-pie@videotron.ca

Le viaduc du chemin de fer au-dessus de la rue Notre-Dame fut longtemps un obstacle pour les gros véhicules. Il s'était imposé dès la construction de la voie ferrée en 1876.

On peut voir sur cet extrait d'une carte postale du début des années 1910s, que les rails reposaient sur une structure en bois. Je ne peux dire quand la première structure métallique fut installée. Elle devait servir jusqu'en 1977. Avant la construction du pont de la 235, les semi-remorques étaient plutôt absentes au village de Saint-Pie.

Si ma mémoire est bonne, la première entreprise à en posséder une fut les Encans de la Ferme de la rue Saint-Louis. Les gens prirent réellement conscience de la faible hauteur du viaduc quand il s'engouffra sous celui-ci et que le toit de la semi-remorque s'enroula comme une boîte de sardines.



Le Courrier de Saint-Hyacinthe,
16 décembre 1970, Cahier B, page 2

Cette image, tirée du Courrier de Saint-Hyacinthe, rapportait un autre camion brisé sous la structure. La source cite Pierre Benoit, St-Pie, un passionné du camionnage, qui trouva la mort, le 16 juin 1976, dans un terrible accident, écrasé par la charge de ciment qu'il tirait.

Accident du 7 août 1974

Cette autre photo de 1974 nous montre encore une fois le viaduc déplacé de plusieurs pouces. On comprendra les requêtes auprès du Canadien Pacifique pour le remplacement de ce viaduc.

Lors des travaux majeurs sur la rue Notre-Dame en 1977 dont l'élargissement de la rue et la réfection de l'aqueduc et des égouts, le viaduc est enfin refait. Le nouveau viaduc est mis en place comme un cadeau de Noël, le 20 décembre.



Ancien viaduc remplacé en 1977



HORAIRE D'ÉTÉ MARDI, MERCREDI ET JEUDI DE 11H30 À 16H30 ET DE 18H30 À 20H30

BIBLIOTHÈQUE



NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au WWW.VILLEST-PIE.CA



Club de lecture d'été TD 2024

À tous les jeunes lecteurs de magnifiques vacances d'été! Tu es inscrit au club de lecture d'été TD et tu as besoin de suggestions de livres pour ton carnet? Encore quelques rencontres auront lieu à la bibliothèque le mercredi après-midi.

Pour noter tes lectures, lire des livres numériques gratuits et faire des activités en ligne, consulter le site web ci-dessous.

www.clubdelecturetd.ca



ABOLITION DES FRAIS DE RETARD

en bibliothèque publique



La bibliothèque est fermée et vous voulez retourner vos livres avant qu'il ne soit trop tard? Utilisez la chute à livres à l'extérieur de la bibliothèque près de l'entrée principale. Vous pouvez y déposer vos livres en tout temps.

Aucuns frais ne seront associés au retard de documents. Nous continuerons à envoyer des avis et à vous contacter par téléphone pour les documents ayant dépassée leur date de retour. Après 6 semaines de retard, les documents seront déclarés perdus et une facture sera émise. Nous comptons sur votre collaboration pour que toutes et tous puissent profiter des livres disponibles à la bibliothèque.



OUPS!
GARDONS LES LIVRES DE LA BIBLIO LOIN DES ANIMAUX!



LA FÊTE NATIONALE À SAINT-PIE C'EST UNE HISTOIRE DE COMMUNAUTÉ!



Il y a énormément de gens de Saint-Pie qui s'impliquent pour cette grande fête et chaque participation est précieuse.

NOS BÉNÉVOLES

C'est d'abord et avant tout une équipe de bénévoles passionnés, qui donne de leur temps sans compter durant toute l'année pour organiser des activités afin d'amasser des fonds et pour planifier la prochaine édition de festivités. C'est une équipe toujours présente et motivée, qui apporte des idées, des ressources et un peu de folie! Certains des bénévoles font partie du comité depuis plus d'une dizaine d'années déjà et leur expérience du terrain nous est inestimable!

Je suis honorée de travailler à leur côté et je leur dis merci mille fois, car un événement de cette envergure, c'est toute une aventure!

Merci aussi aux **amis, conjoints et conjointes et membres de la famille** des membres du comité organisateur qui s'impliquent également d'année en année durant les événements et qui nous donnent un énorme coup de main!



MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR :

Sylvain St-Pierre, Éric Dubreuil, Laurent Renard, Hélène Brisebois, Annie Racine et Julie Nicolas (directrice des loisirs).

Merci aussi à **Sébastien Pinard** pour l'organisation du tournoi de rues et à son collègue Ismaël Dufour et à tous les joueurs qui étaient présents au rendez-vous. Vous animez le site durant toute la journée!

Merci à **Stéphane Ravenelle** et son fils **Nicolas Ravenelle** qui sont présents à chaque année durant le montage et le démontage et qui se chargent bénévolement d'alimenter tout notre site afin de vous offrir spectacles, jeux, éclairage et foodtruck!

NOS PARTICIPANTS, VISITEURS ET SPECTATEURS

Merci à tous les gens qui se sont déplacés et qui ont participé aux activités et assistés aux spectacles. Merci pour votre participation et votre appui!

Merci! Merci!

ON SE VOIT EN 2025 POUR UNE AUTRE ÉDITION DE LA FÊTE NATIONALE À SAINT-PIE!

NOS PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES

Ensuite, un ÉNORME MERCI à tous nos précieux commanditaires locaux et régionaux et à nos partenaires **Promutuel assurance Bagot et Desjardins**. Chaque année nous pouvons compter sur la générosité de nos commanditaires et leur participation financière nous permet de vous offrir des spectacles et des activités pour tous, mais aussi toutes les commodités qui sont nécessaires pour un événement de cette taille (premiers soins, sécurité, toilettes mobiles, surveillance, chapiteaux, etc.).

Merci à **Yanick Roy** et toute l'équipe de **Royal Pyrotechnie** qui **bonifie généreusement** notre commande de feux d'artifice et nous offre ainsi un **spectacle incroyable** à chaque année, qui attire des gens de partout! Encore une fois, vous avez réussi à nous en mettre plein la vue! Simplement WOW!!!

Merci à **Michael Boulay de Volailles aux Grains Dorés** qui nous a généreusement prêté une remorque réfrigérée pour la durée de notre événement et **Jacques Rathé du concessionnaire Aubin & St-Pierre** qui nous a prêté un véhicule Kubota qui nous a été très utile. Merci à **Sylvain Ayotte de Queues de castor** qui nous remet en commandite une partie de ses profits et à **Raymond Lussier de Maître glacier Ste-Cécile** qui nous remet des boîtes pleines de cônes de bonbons destinés aux enfants.

Merci à nos précieux COMMANDITAIRES 22 JUIN

COMMANDITAIRES Prestige

- ALIMENTATION ST-PIE INC.
- CENTRE DE TRAITEMENT DE BIOMASSE DE LA MONTRÉGIE INC. (CTBM)
- CONCESSIONNAIRE AUBIN ST-PIERRE
- CUISINES AMBIANCES
- GESTION GUY LACASSE INC.
- JMV ENVIRONNEMENT INC.
- MAÎTRE GLACIER STE-CÉCILE
- OLIER GRISÉ
- PLOMBERIE BRYAN LAMBERT
- RAVENELLE ÉLECTRIQUE
- VOLAILLES AUX GRAINS DORÉS

COMMANDITAIRES Or

- BRUNO RAVENELLE
- ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC.
- CENTRE DENTAIRE VIVA DE SAINT-PIE
- GARAGE F. DUBÉ INC
- LES SERRES MICHEL BOUSQUET ENR
- LES ENTREPRISES JULIEN RAVENELLE INC.
- NORMAND THÉRIAULT ET NATHALIE LAPOINTE PHARMACIENS
- RÉSIDENCE FUNÉRAIRE MONGEAU
- SOUDURE ST-PIE INC
- SYNARTECH

COMMANDITAIRES Argent

- DANIEL RAVENELLE EXCAVATION INC.
- DÉNEIGEMENT ENTREPRISE F.M.
- FERME BEAU-TANG INC
- LES CONSTRUCTIONS LUC LOISELLE INC.
- LUSSIER ALARME
- MARIE COIFFURE



FÊTE FAMILIALE SAMEDI 24 AOÛT AU TERRAIN DES LOISIRS

- ★ Épluchette de maïs
- ★ Parcours l'Aventure Juracirqe (exclusité des Animations Richard Lacroix)
- ★ Parcours de mini-putt 9 trous
- ★ Jeux gonflables et animations
- ★ Caricaturiste
- ★ Maquillage rapide

11h à 15h

**SAMEDI
14 SEPTEMBRE**

DÉFI DANS l'champs

TOURNOI DE DEK HOCKEY
SAINT-PIE

LE TOURNOI :

- ▶ 2 CATÉGORIES* MIXTES 3 V 3 : AMICAL ET RÉCRÉATIF
- ▶ INSCRIPTION PAR ÉQUIPE 550 \$
- ▶ PRIX AUX GAGNANTS
- ▶ TIRAGE DE PRIX
- ▶ CONSOMMATION GRATUITE PAR JOUEUR INSCRIT
- ▶ 3 PARTIES MINIMUM PAR ÉQUIPE
- ▶ BAR ET NOURRITURE EN VENTE SUR PLACE (\$) : PROFITS REMIS AU FONDS POUR LA FÊTE NATIONALE 2025!
- ▶ JOUEURS DE 16 ANS ET PLUS SEULEMENT (SÉNIOR)

*Catégories : nous comptons sur la bonne foi des joueurs pour choisir la catégorie qui convient le mieux. Malgré tout, l'administration se réserve le droit d'apporter des modifications et d'en aviser le capitaine.

NOUVEAU!

CONCOURS D'HABILETÉS

INSCRIPTION INDIVIDUELLE (15\$)

PRIX POUR LA 1^{ÈRE} POSITION
ET LA 2^E POSITION

**3X ÉPREUVES À RELEVER
(VITESSE, PRÉCISION ET SHOOTOUT!)**



INSCRIPTIONS EN LIGNE PAR QIDIGO

(lien disponible sur le site Web de la Ville de Saint-Pie)

QUESTIONS? Julie Nicolas 450 772-2488 p.236 ou
loisirs@villest-pie.ca



VIE COMMUNAUTAIRE



VENTE DE PARTAGE

Il vous est maintenant possible de venir nous porter vos dons pour notre vente de partage annuel. Cette dernière aura lieu le **10 et 11 août** au garage du presbytère.

Nous sommes donc présents au garage du presbytère, **CHACQUE LUNDI DE 18 H 30 À 19 H** pour la collecte de vos dons.

Pour nous contacter en dehors de nos disponibilités, veuillez téléphoner à **Karmen au 450-772-1052**.



INSCRIPTION CATÉCHÈSE PAROISSIALE (DÈS L'ÂGE DE 8 ANS)

La catéchèse c'est la formation donnée aux enfants qui se préparent à recevoir les sacrements d'initiation à la vie chrétienne. Ces sacrements sont ceux du pardon, la première communion et la confirmation.

C'est une catéchèse plus structurée, plus encadrée, qui s'échelonne dans le temps et est ponctuée par des rites vécus dans la communauté. Le rôle de la catéchèse, c'est de proposer des chemins pour se rapprocher du Christ et ainsi faire l'apprentissage de la vie chrétienne dans toutes ses dimensions.

Le rôle de la catéchète, c'est d'animer et d'accompagner un petit groupe de jeunes dans leur cheminement spirituel. Cette personne est accompagnée tout au long du parcours par l'équipe de responsables de la catéchèse.

NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS

➔ **RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET CATECHESE.CA (SANS ACCENT)**

Vous y trouverez un lien pour compléter en ligne l'inscription de votre enfant.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 1^{ER} SEPTEMBRE

LES VACANCES

Les vacances sont essentielles à plusieurs niveaux. Notamment, elles offrent l'opportunité de se reposer et de recharger ses batteries. La vie quotidienne peut être très occupée avec le travail, l'école, les responsabilités familiales et sociales, et les vacances sont un moment pour échapper à cette routine et se ressourcer physiquement et mentalement.

Au niveau de l'école, l'été est traditionnellement une période de pause pour les élèves et les enseignants après une année scolaire chargée. De plus, l'été offre l'occasion aux élèves de participer à des activités récréatives, culturelles ou sportives, ce qui contribue à leur développement global.

Ce temps de repos pour soi peut encourager la créativité, la réflexion et la croissance personnelle. Lorsqu'on échappe à la

routine quotidienne, on peut avoir le temps et l'espace nécessaires pour réfléchir à sa vie, ses objectifs et ses aspirations, ce qui peut conduire à des idées nouvelles et inspirantes!

SARCA Mobile est présent pour vous accompagner dans l'exploration de vos idées naissantes. Les services sont disponibles tout l'été, il n'y a que durant la semaine du 15 au 19 juillet que toutes les conseillères et conseillers sont en vacances. Osez communiquer avec nous si une envie de changement se pointe à votre porte!



AUDREY GATINEAU

conseillère en information scolaire & professionnelle

450-773-8401 poste 6731

audrey.gatineau@csss.qc.ca

Audrey Gatineau Sarca



Le CPE Les P'tites Pies est heureux d'annoncer que le ministère de la Famille a donné son autorisation pour lancer l'appel d'offres pour la construction de son agrandissement de 21 PLACES.

Nous invitons donc les entrepreneurs de la région à vérifier le site SEAO.ca, le système électronique d'appel d'offres, car nous aimerions recevoir suffisamment de soumissions pour assurer le début de la construction en septembre. Rappelons que le processus avait été arrêté en 2022 car les soumissions reçues dépassaient largement les budgets accordés par le ministère. Depuis, les budgets ont été révisés et nous sommes confiants que le projet pourra être réalisé.

De plus, nous sommes en attente de l'annonce de nouvelles offres de places pour ouvrir une deuxième installation de 80 places. Le projet est prêt de notre côté, mais le ministère doit ouvrir des places pour que ce soit possible. La Ville de Saint-Pie a d'ailleurs fait une demande officielle au ministère de la Famille pour que la municipalité, qui est classée deuxième en importance dans la région, puisse répondre à la demande importante de places en CPE. Il est important que la communauté se mobilise pour soutenir ces projets, et l'appel à écrire au député et au ministère est un excellent moyen de faire entendre sa voix et de contribuer à faire avancer le projet.

MERCI DE PARTAGER CETTE INFORMATION

Chantal.Soucy.SAHY@assnat.qc.ca/ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca



fadoq SAINT-PIE

301 rue Notre-Dame

LOCATION SALLE

Pour toute occasion telle que funérailles, réunion, rencontre familiale, repas d'anniversaire, mariage avec ou sans repas, etc.

Pour plus d'informations, contactez **GRÉGOIRE COUTURE** au **450 230-1395** ou **450 779-1260**.



70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page

- Les inscriptions pour le mois de juillet et d'août pour la halte Micro-Rafale sont **actuellement en ligne**.
- Les inscriptions pour nos activités de septembre seront en ligne dès le **lundi 5 août à 8h00**.

LE CENTRE SERA FERMÉ DU 21 JUILLET AU 4 AOÛT 2024.



**301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY**

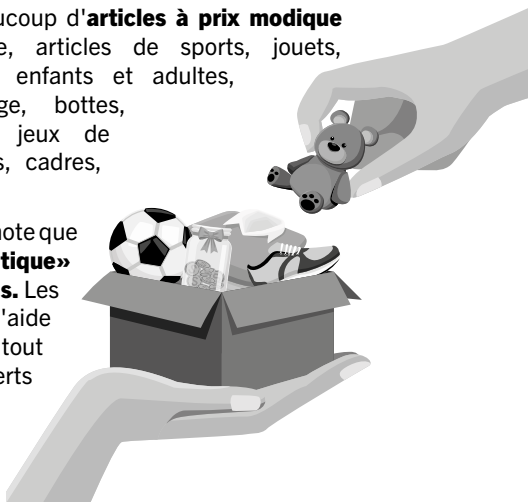
Johanne St-Pierre : **450 772-5574**
Local les mardis : **450 772-5333**

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**

NOS ORGANISMES LOCAUX



	CATÉCHÈSE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE	450 772-6828
	FADOQ Mme Jacqueline Therrien Lachance	450 772-5226
	CERCLE DE FERMIERES Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE	450 773-4966 #35
	CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya	450 772-6349
	LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 772-2440
	LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet	450 502-2778
	CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat	450 772-2440
	LIGUE DE PÉTANQUE Paul Ravenelle	450 772-5131

